



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 25 juin 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	21

Date de la convocation :
Le 19 juin 2015

Date d'affichage

29 JUIN 2015

Objet de la délibération :

**Autorisation au
Président de signer le
marché public de
maitrise d'œuvre.**

L'an deux mille quinze, le vingt cinq juin.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs CZEPCZYNSKI, DEMAISON Daniel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie et WARIN Gérard.

Pouvoirs : Monsieur DENNEL à Monsieur LEBOEUF et Monsieur CARVALHO à Monsieur TASSIN.

Secrétaire : Madame TROUVAIN Corinne

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6°,

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions des articles 144, 146 et 147 du CMP, une procédure adaptée de passation de marché public est intervenue afin de choisir un ou plusieurs cabinet(s) chargé(s) d'assurer la maitrise d'œuvre des travaux d'électrification et accessoirement des travaux d'éclairage public et de télécommunication à venir sur le territoire du SEZEO,

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché divisé en trois lots géographique, passé avec émission de bons de commande comportant un montant minimum par lots de 10 000 euros H.T annuel et un montant maximum de 137 500 euros H.T sur la durée totale du marché. La durée du marché est fixée à un an renouvelable deux fois.

Considérant l'analyse des offres effectuée par le cabinet ESPELIA, Monsieur le Président propose de retenir les cabinets de maitrise d'œuvre les mieux classés à savoir :

- Lot n°1 - Zone Nord : BEIMO
- Lot n°2 - Zone Centre : SECT
- Lot n°3 - Zone Sud : BL Etude

Monsieur le Président demande à être autorisé à signer les différents lots de ce marché public et tous les documents y afférents,

Après en avoir délibéré, les membres approuvent le choix des cabinets de maîtrise d'œuvre et autorisent Monsieur le Président à signer les différents lots de ce marché et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 29/06/2015
Notification le 29/06/2015
Par délégation, le D.G.S.

